

## probleme cas pratique

Par **matcouer**, le **22/03/2009** à **20:08**

Un cas pratique me pose probleme.En l'espece, un homme va pour en frapper un autre mais son bras est retenu par un 3eme.Quelle est l'infraction que l'on peut retenir?tentative coups et blessures?violence volontaire?

Par **Katharina**, le **22/03/2009** à **20:50**

Bonjour, merci, aurevoir.

Et quelle solution reprenez-vous, et sur quel fondement ?

Merci de lire la charte du forum, en particulier le point sur la politesse, et le numéro 7 sur l'entraide étudiante.

Par **calimero**, le **01/04/2009** à **16:35**

bonjour,

la tentative de violence n'existe pas en droit pénal.... les violences doivent nécessairement engendrées un dommage , un résultat. (d'autant plus que la tentative doit être prévue par le texte et que dans ce cas elle ne l'est pas)

toutefois la cour de cassation retient les violences en dehors de toute atteintes matérielles mais qui provoque un choc émotif chez la victime. (CC, crim, 19 fev 1992) (voir sous art 222-13 cp).